



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).                      Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA

**Délibération n° 1-06-24 : Modification des délégués des commissions municipales et des commissions de Vienne Condrieu Agglomération**

Suite à la démission de M. Gilles ROZIER en date du 18 mars 2024 remplacé par Mme Chantal ESPINO issue de la liste « *Redonner vie à notre commune* », il convient de revoir la composition des commissions municipales et intercommunales.

**Considérant** que M. Gilles ROZIER était membre des commissions municipales Enfance/Education/Jeunesse, Culture et Vie Locale, Communication,

**Considérant** que M. Gilles ROZIER était membre de la commission intercommunale Evènements culturels et sportifs,

**Considérant** que le Maire est membre de droit de toutes les commissions communales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Désigne**

- Pour les commissions municipales :  
Mme **Chantal ESPINO** membre des commissions suivantes :
- Enfance / Jeunesse / Education,
  - Communication.

La composition exhaustive des commissions municipales est annexée en annexe 1 de la présente délibération.

- Pour les commissions de Vienne Condrieu Agglomération :

- Mme **Dominique PEYRACHON-BERTHELET**, déléguée de la commission Voirie en remplacement d'Anthony BAROU,
- Mme **Aline CHARRETON**, déléguée de la commission Mobilités en remplacement d'Isabelle PIEGAY.

La liste exhaustive des délégués aux commissions de Vienne Condrieu Agglomération est annexée en annexe 2 de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

27/06/2024



Commune de  
MOIDIEU-DÉTOURBE

Annexe 1

## COMMISSIONS MUNICIPALES

Au 14/06/2024

<b>Finances</b>	Responsable : <b>Christian PETREQUIN</b>
	Tous les conseillers municipaux
<b>Enfance Jeunesse Education :</b>	Responsable : <b>Céline MESSINA</b>
	Virginie BALLY
	Romarc PETIT
	Martine GREINER
	<b>Chantal ESPINO</b>
	Jacques NOCENTI
<b>Urbanisme, Patrimoine, développement durable et Environnement</b>	Responsable : <b>Pascal CHANEAC</b>
	Jean-Pierre BULLY
	Dominique PEYRACHON
	Jérôme VALLIN
	Anthony BAROU
	Martine THOMAS
	Jean ROUAT
	Gilbert MILLIAT
Jacques NOCENTI	
<b>Vie associative</b>	Responsable : <b>Martine THOMAS</b>
	Dominique PEYRACHON
	Céline MESSINA
	Martine GREINER
	Isabelle PIEGAY
	Joëlle MILLET
	Jacques NOCENTI
	Gilbert MILLIAT
<b>Voirie, Réseaux et Espaces verts</b>	Responsable : <b>Jean-Pierre BULLY</b>
	Christophe MOREL
	Pascal CHANEAC
	Jérôme VALLIN
	Anthony BAROU
	Dominique PEYRACHON
	Jean ROUAT
	Responsable : <b>Christophe MOREL</b>
<b>Vie Culturelle et Locale</b>	Céline MESSINA
	Virginie BALLY
	Joëlle MILLET
	Romarc PETIT
	Aline CHARRETON
	Responsable : <b>Romarc PETIT</b>
	Christophe MOREL
	<b>Chantal ESPINO</b>
<b>Communication</b>	Céline MESSINA
	Virginie BALLY
	Joëlle MILLET
	Aline CHARRETON

ARRIVÉ LE :

20 JUIN 2024

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

**MOIDIEU DETOURBE**  
**FORMATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

Commissions	Nom	Prénom	observation
Administration Générale	PETREQUIN	Christian	
Finances	THOMAS	Martine	
Economie	THOMAS MILLIAT	Martine Gilbert	
Agriculture	MOREL	Christophe	
Tourisme	MESSINA PIEGAY	Céline Isabelle	
Aménagement et planification	CHANEAC	Pascal	
Habitat	PEYRACHON-BERTHELET GREINER CHANEAC	Dominique Martine Pascal	
Petite enfance	MESSINA	Céline	
Emploi et insertion			
Cohésion sociale	THOMAS	Martine	
Voirie	BULLY PEYRACHON-BERTHELET	Jean-Pierre Dominique	
Eau et assainissement	VALLIN MILLIAT	Jérôme Gilbert	
Gestion des milieux aquatiques et prévention	PETIT PEYRACHON-BERTHELET	Romarc Dominique	
Climat air énergie et biodiversité	PETREQUIN	Christian	
Gestion des déchets	MESSINA MILLET	Céline Joëlle	
Mobilités	MESSINA CHARRETON	Céline Aline	
Evénements culturels et sportifs	MOREL	Christophe	
Equipements sportifs	BALLY	Virginie	

Mise à jour : 14/06/2024



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DÉTOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).                      Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA

**Délibération n° 2-06-24 : Modification du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

**Vu** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs aux CCAS et aux CIAS ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 6-03-23 du 24 mars 2023 fixant à six nombre d'administrateurs élus et à six le nombre d'administrateurs nommés du CCAS,

**Considérant** l'intégration de Mme Chantal ESPINO au sein du Conseil Municipal suite à la démission de M. Gilles ROZIER en date du 18 mars 2024, alors que celle-ci était membre non élue du CCAS ;

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, le Centre Communal d'Action Sociale est composé, en nombre égal, au maximum de huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mais participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Fixe** à sept le nombre d'administrateurs élus et à sept le nombre d'administrateurs nommés du CCAS.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

27/06/2024



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).  
Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA

**Délibération n° 3-06-24 : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

**Vu** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs aux CCAS et aux CIAS ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2-06-21 de cette même séance fixant à 7 le nombre d'administrateurs élus devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

**Considérant** l'intégration de Mme Chantal ESPINO au sein du Conseil Municipal suite à la démission de M. Gilles ROZIER en date du 18 mars 2024, alors que celle-ci était membre non élue du CCAS ;

**Considérant** la démission de Mme Dominique PEYRACHON-BERTHELET en tant que membre élue du CCAS en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, laissant ainsi un siège vacant parmi les membres élus ;

**Considérant** qu'il ne reste plus de candidats sur les listes qui avaient été déposées lors de la dernière élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS lors de la séance du 4 juin 2021 ;

**Considérant** que l'élection des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS se déroule au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, deux listes sont déposées :

- Liste A composée de Martine THOMAS, Céline MESSINA, Martine GREINER, Christophe MOREL, Joëlle MILLET, Chantal ESPINO, Pascal CHANEAC.
- Liste B composée d'Aline CHARRETON et Jacques NOCENTI.

le Conseil municipal,

**Prend acte** que Monsieur Christian PETREQUIN, Maire, est Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Procède** à l'élection des membres :

Nombre de votants :	18
Bulletins nuls:	0
Bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	17
Siège à pourvoir :	7
Calcul du quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) :	17 / 7 = 2,43

Ont obtenus :

Listes	Têtes de listes	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 <sup>ère</sup> répartition)	Attribution au plus fort reste	<b>Total</b>
A	Martine THOMAS	13	5	1	<b>6</b>
B	Aline CHARRETON	4	1	0	<b>1</b>

Proclame élus les membres suivants :

**Mme Martine THOMAS**  
**Mme Céline MESSINA**  
**Mme Martine GREINER**  
**M. Christophe MOREL**  
**Mme Joëlle MILLET**  
**Mme Chantal ESPINO**  
**Mme Aline CHARRETON**

**Prend acte** que les membres nommés sont : Suzanne DEBERT, Danièle GAY, Elizabeth ROUSSET, Danielle BETON et que Monsieur le Maire nommera Patricia ROSTAING et Philippe LAURENT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN





115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).                      Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA.

**Délibération n° 4-06-24 : Participation financière aux charges de fonctionnement scolaire pour élève en classe ULIS à Pont-Evêque**

Un élève de CE1 de la commune est scolarisé en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Françoise Dolto de Pont-Evêque depuis la rentrée de septembre 2023. La commune de Pont-Evêque nous sollicite pour le versement d'une participation de 760 €.

**Vu** l'avis de la commission Enfance / Jeunesse / Education,

**Considérant** que le coût moyen d'un élève scolarisé à l'école élémentaire de Moidieu-détourbe se monte à 250 €,

Monsieur MILLIAT aurait aimé davantage d'informations car il juge le montant proposé relativement faible par rapport au montant demandé et estime que la scolarisation d'un élève en classe ULIS est certainement plus couteuse que la scolarisation classique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,

**Décide** de verser une participation d'un montant de 250 € à la commune de Pont-Evêque pour la scolarisation d'un élève ULIS.

**Précise** que cette somme sera mandatée à l'article 657341 (communes membres du GFP).



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	1



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).                      Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA.

**Délibération n° 5-06-24 : Communication : Modification du règlement des encarts publicitaires**

En plus des formats existants (Carte, Bandeau et Vision), il est proposé d'instaurer un nouveau format pleine page en couverture.

Il est donc nécessaire de modifier le règlement.

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 6-12-20 du 11 décembre 2020 relative à la mise en place d'un règlement et des tarifs des encarts publicitaires,

**Vu** la délibération n° 3-09-21 du 24 septembre 2021 modifiant le règlement des encarts publicitaires,

Après avoir pris connaissance du nouveau projet de règlement général, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Fixe** un nouveau format d'encart publicitaire nommé « Couverture » de 190 mm x 280 mm au tarif de 560,00 €.

**Adopte** le nouveau règlement général annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

27/06/2024





Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES PUBLICATIONS COMMUNALES DE MOIDIEU-DETOURBE



**1. Conditions générales :** Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de vente d'espaces publicitaires dans le MAG, LA GAZETTE ou toute autre publication éditée par de la commune de Moidieu-Détourbe. Toute passation d'une commande et/ou du paiement d'un espace publicitaire suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes des présentes conditions. Elle constitue donc un contrat entre l'annonceur et l'éditeur, dénommés ci-après.

**2. Définition de l'annonceur :** Toute entité juridique ayant une activité commerciale.

**3. Définition de l'éditeur :** Mairie de Moidieu-Détourbe. Les encarts publicitaires seront publiés dans l'une des publications de Moidieu-Détourbe. Ces publications seront distribuées dans toute la commune de Moidieu-Détourbe, y compris dans les boîtes aux lettres des personnes ne désirant pas recevoir de publicité. Soit une distribution d'environ 850 exemplaires. 150 exemplaires sont reversés dans d'autres communes de Vienne Condrieu Agglomération et/ou à disposition en libre-service dans les archives de la mairie.

Le MAG, édité en couleur, diffuse des reportages de quartier, dans un esprit de découverte. La Gazette, éditée en couleur est une lettre d'information de type bulletin municipal. D'autres formats communaux peuvent être édités.

L'emplacement précis de ces encarts sera défini en fonction de la mise en page. L'éditeur n'est pas responsable des erreurs transmises par l'annonceur (faute d'orthographe, erreur dans les coordonnées ou le texte) qui pourraient être publiés.

**4. Offre de vente :** Les encarts publicitaires peuvent être réalisés selon deux manières différentes :

- Soit l'annonceur possède déjà une mise en page existante.
- Soit l'annonceur demande de l'aide au maquettiste-graphiste et lui confie le soin de réaliser un encart. Auquel cas, l'annonceur sera tenu de lui fournir logo, photos et texte numériquement rédigés. Aucune relecture ne sera faite par l'éditeur. Une soumission de projet sera proposée à l'annonceur. Celui-ci peut demander des modifications ou corrections, dans les limites du possible. En cas d'absence de réaction de l'annonceur dans les 7 jours ouvrables, l'éditeur considère que l'annonce est acceptée telle quelle.

**5. Formats :** Formats d'encart publicitaire sont proposés :

• Format « Carte » :	90mm X 50 mm	70,00 €
• Format « Bandeau » :	190mm X 50 mm	140,00 €
• Format « Vision » :	190mm X 100 mm	210,00 €
• Format 4ème de couverture :	190mm X 280 mm	560,00 €

**6. Commande :** L'annonceur confirme sa commande d'espace publicitaire en complétant le bon de commande remis par l'éditeur. Seul ce bon de commande, dûment signé et daté, fera office de demande du service. Conformément aux usages, l'éditeur se réserve le droit de refuser ou de retirer une publicité qui serait contraire aux intérêts matériels et moraux de la publication qu'il édite.

**7. Paiement :** Le paiement pourra se faire :

- soit au moment de la commande par chèque à l'ordre du Trésor Public,
- soit à réception de la facture selon les modalités indiquées sur cette dernière (paiement par Internet ou prélèvement, ou auprès du SGC de Vienne par carte bancaire, chèque ou espèces).

**8. Concurrence :** L'annonceur reconnaît et accepte que l'éditeur puisse offrir des services de publications d'espaces publicitaires à des tiers, qui peuvent aussi être des concurrents directs de l'annonceur.

**9. Durée du contrat :** Le présent contrat, sous réserve de la réception de l'encart un mois avant la date de parution souhaitée, prendra effet immédiatement. Un nouveau contrat est édité pour chaque numéro. Au choix l'annonceur peut aussi souscrire pour les parutions de toute l'année civile (3 Gazettes/1Mag).

## BON DE COMMANDE 2024 - RÉSERVATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

Ce document, une fois signé de la mairie (tampon/signature du maire) sera scanné et vous sera retourné par mail ou papier pour votre comptabilité.

**Remplir impérativement les zones en bleu.**

A cocher :

- POUR LES GAZETTE 2024 N° 13 (mars) \_\_ N°14 (juin) \_\_ N°15 (sept.) \_\_ Format : \_\_
- POUR LE MAG n°4 de DECEMBRE 2024/JANVIER 2025 \_\_ Format : \_\_

Je, soussigné(e),

Agissant en qualité de :

Pour le compte de l'établissement :

Adresse :

Tél. :

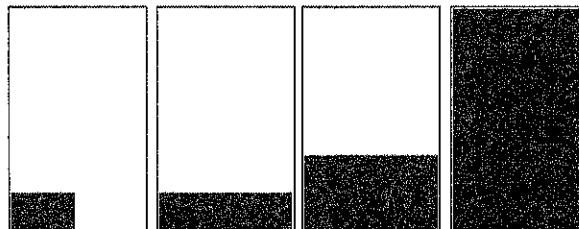
E-mail :

Numéro de SIRET :

Forme juridique (Sarl, SA, auto-entrepreneur, commerçant.....) :

Demande l'insertion d'un encart publicitaire, au format (cocher) :

- Format « Carte » : 90mm X 50 mm 70,00 €TTC
- Format « Bandeau » : 190mm X 50 mm 140,00 €TTC
- Format « Vision » : 190mm X 100 mm 210,00 €TTC
- Format « Couverture » : 190mm X 280 mm 560,00 €TTC



Le prix s'entend net. Aucune TVA n'est applicable.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales applicables au 1 er janvier 2023.

L'annonceur,

Le Maire, éditeur, responsable légal  
Christian PETREQUIN,

Date / Signature

Date / Signature



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).  
Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA.

**Délibération n° 6-06-24 : Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour les services périscolaires et l'entretien des locaux communaux**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2,

**Vu** le Contrat à Durée Déterminée n° 203-08-2 recrutant un agent du 30 août 2023 au 29 août 2024 pour un temps de travail de 24h30 hebdomadaires,

**Vu** la demande de retraite d'un agent périscolaire titulaire pour le 1<sup>er</sup> octobre 2024, il est nécessaire de créer un nouveau CDD pour le mois de septembre 2024 avant la nouvelle organisation du planning qui interviendra au départ à la retraite de l'agent titulaire,

**Considérant** le besoin d'un contrat de 27 heures hebdomadaire du 30/08/2024 au 30/09/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de recruter un agent contractuel sur un poste à durée déterminée affecté aux services périscolaires et à l'entretien des locaux communaux du 30 août 2024 au 30 septembre 2024 selon les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire : 27 heures

Rémunération : correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 soit Indice brut 367, majoré 366 (à la date de la séance).

**Charge** Monsieur le Maire de procéder à ce recrutement.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

27/06/2024



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).                      Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA.

**Délibération n° 7-06-24 : Création d'un Contrat à Durée Déterminée au restaurant scolaire**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2,

**Considérant** le besoin d'un contrat de 14 heures hebdomadaire du 26/08/2024 au 30/09/2024 au restaurant scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de recruter un agent contractuel sur un poste à durée déterminée affecté au restaurant scolaire du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 selon les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire : 14 heures

Rémunération : correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 soit Indice brut 367, majoré 366 (à la date de la séance).

**Charge** Monsieur le Maire de procéder à ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

27/06/2024



115 route du Vernéa  
38440 MOIDIEU-DÉTOURBE

Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE  
Séance du 14 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la petite salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 16                      Votants : 18

Date de convocation : 06/06/2024

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Christophe MOREL, Dominique PEYRACHON-BERTHELET, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Virginie BALLY, Aline CHARRETON, Gilbert MILLIAT, Jacques NOCENTI, Chantal ESPINO.

Absents excusés : Anthony BAROU (pouvoir à Romaric PETIT), Jean ROUAT (pouvoir à Jacques NOCENTI).                      Absente : Isabelle PIEGAY.

Secrétaire de séance : Céline MESSINA.

**Délibération n° 8-06-24 : Création d'un Contrat à Durée Déterminée à l'accueil périscolaire**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2,

**Considérant** le besoin d'un contrat de 11 heures hebdomadaire du 26/08/2024 au 30/09/2024 à l'accueil périscolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de recruter un agent contractuel sur un poste à durée déterminée affecté à l'accueil périscolaire du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 selon les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire : 11 heures

Rémunération : correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 soit Indice brut 367, majoré 366 (à la date de la séance).

**Charge** Monsieur le Maire de procéder à ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,

Christian PETREQUIN



POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Publiée sur le site [www.moidieu-detourbe.fr](http://www.moidieu-detourbe.fr) le :

27/06/2024